



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/02/2025 A 18H30

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre février, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'annexe de la mairie, sous la présidence du Maire Ludovic POCHON

Présents :

1. M. POCHON Ludovic
2. M. GEHIN Xavier
3. M. HENRION Frédéric
4. M. HURLAIN Francis
5. M. LAGRUTTA Nicolas
6. M. MOURLET Thibaut
7. Mme OTHELET Myriam's
8. Mme PECHEUX Aurore
9. M. PRUVOST Jean-Claude
10. Mme SAUPIQUE Marie-Agnès

Excusée :

- 10 Mme VAROQUIER Blandine a donné procuration à Monsieur POCHON Ludovic

Absents :

1. M. HURLAIN Jérémy
2. Mme FICHAUX Magali

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du/de la secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 20/11/2024
3. Plan de financement requalification traversée (**délibération**)
4. Tarif salle de la Biesme (**délibération**)
5. Demande de restitution de concession (**délibération**)
6. Participation financière conseiller numérique (**délibération**)
7. Questions diverses

1. **Désignation du secrétaire de séance :**

Madame SAUPIQUE Marie Agnès a été désignée secrétaire de séance



2. **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 20/11/2024**

POUR A L'UNANIMITÉ



3. **Plan de financement requalification traversée de la commune :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n°31 du 20/11/2024 l'autorisant à faire des demandes de subventions pour les travaux de requalification de la traversée de la commune avec pour coût prévisionnel de 1.271.367,90 €. Cependant vues les modifications demandées au bureau d'études suite aux commissions travaux, le coût des travaux est passé à 1.346.486 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte le nouveau montant
- Autorise M. le Maire à faire des demandes de subventions auprès de différents organismes compétents et à signer tout document s'y rapportant.
- Adopte le projet et les modalités de financement suivantes :

DEPENSES		RESSOURCES		
Nature des dépenses par principaux postes	Montant HT	Nature des Ressources	Montant sollicité HT	%
Travaux		Aides publiques		
Requalification rue Jules Bancelin	1.346.486,00 €	DETR	538.594,40 € €	40,00 %
		REGION	200.000,00 €	14,85 %
		DEPARTEMENT	33.662,00 €	2,50 %
		BASSIN SEINE NORMANDIE	33.662,00 € €	2,50 %
		CODECOM	1.050,00 €	0,08 %
		Autofinancement	539.517,60	40,07 %
Total dépenses	1.346.486,00 €	Total des recettes	1.346.486,00 €	100 %



3. Tarif salle de la Biesme

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des remontées ont été faites à plusieurs reprises sur le prix trop élevé de la salle de la Biesme. Il propose de maintenir le prix de location mais de diminuer le prix de la location cuisine plus vaisselle, soit de 100€ à 50 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de baisser le prix de la location cuisine plus vaisselle à 50 € et de fixer les tarifs de la façon suivante :

RESERVATION A LA JOURNÉE

<u>Tarifs A</u> Particuliers de la Commune des Islettes & Associations Locales		Du lundi au vendredi
	Salle	50 €/ jour
	Cuisine avec accès Vaisselle	+ 50 €
<u>Tarifs B</u> Personnes extérieures de la commune & Associations		Du lundi au vendredi
	Salle	70 €/ jour
	Cuisine avec accès Vaisselle	+ 50 €

RESERVATION WEEK END

<u>Tarifs A</u> Particuliers de la Commune des Islettes & Associations Locales	Tarif Week-end - Du vendredi 13h00 au Lundi 12h00	
	Salle	110 €
	Cuisine avec accès Vaisselle	+50 €
<u>Tarifs B</u> Personnes extérieures de la commune & Associations	Tarif Week-end - Du vendredi 13h00 au Lundi 12h00	
	Salle	170 €
	Cuisine avec accès Vaisselle	+50 €

FRAIS ANNEXE

PARTICIPATION FRAIS DE CHAUFFAGE

Du 1^{er} octobre au 31 mars

30 €/JOUR

NB : Lors d'une réservation comprenant deux journées consécutives en semaine dont l'une est un Férié, le tarif du week-end sera appliqué.



4. Demande de restitution de concession

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a reçu une demande de Mme Alison LUCAS pour la rétrocession d'une cave-urne, Cette dame explique que le corps de la personne qui devait y être déposé a été mis dans le cimetière d'une autre commune.

Monsieur le Maire explique que dans le règlement du cimetière cette possibilité existe et propose de reprendre cette concession au prorata temporis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter de reprendre la concession au prorata temporis.



5. Participation financière conseiller numérique

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes Argonne-Meuse a créé un poste de Conseiller numérique et sollicite les communes pour une participation de 1€/habitant par an pendant 3 ans.

Monsieur le Maire propose de verser tous les ans une somme de 711 € pendant 3 ans en contrepartie d'un nombre d'heures de présence du conseiller numérique sur la commune.

Calcul du nombre d'heures attendues sur la commune :

711 habitants x 3 ans = 2 133 € / 11,68 € taux horaire smic = 179 heures soit 60 h par an.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas verser de subvention pour le poste de Conseiller numérique.



6. Questions diverses :

- Présentation du futur Livret d'Accueil qui sera distribué aux nouveaux habitants.
- Vidéo protection, une nouvelle réunion d'information est prévue le 18 mars à 15h.
- Changement de l'éclairage au terrain de foot et de pétanque, moins énergivore. La FUCLEM sera sollicitée pour le versement d'une subvention.
- Echange sur la remise en état et l'éclairage du terrain de jeux (près du terrain de pétanque) qui est utilisé.
- Quel avenir pour le terrain nature (près du terrain de pétanque) dans le cadre d'un ancien projet pédagogique qui n'a pas été reconduit ?



Le prochain Conseil Municipal aura lieu le Lundi 31 Mars 2025

Séance levée à 19h33